

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT  
ET L'EXPLOITATION DU CENTRE  
DE VOL A VOILE DE FAYENCE-TOURRETTES**

-----  
**Siège : Mairie de FAYENCE 83440**  
-----

Tél. 04 94 39 15 11

Fax. 04 94 39 15 01

**COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL  
DU 18 JANVIER 2011**

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni à la Mairie de Fayence sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FABRE, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents : Madame Raymonde CARLETTI (Conseiller Général), Messieurs Jean-Luc FABRE (Maire de Fayence), Camille BOUGE (Maire de Tourrettes), François CAVALLIER (Conseiller Général), Jacques NAIN (Adjoint au Maire de Fayence) et Michel RAYNAUD (Conseiller municipal de Tourrettes).

Absents excusés : Madame Françoise DUMONT (Conseiller général) et Monsieur Jean-Pierre SERRA (Conseiller général)

Procuration de Mme DUMONT à M. CAVALLIER

***1. Demande de restriction de l'usage de l'aérodrome de Fayence Tourrettes***

Le Syndicat Mixte, propriétaire de l'aérodrome depuis le 31 décembre 2006, date d'entrée en vigueur de la convention de transfert signée le 26 décembre, dispose, dès lors, de sa libre administration. De ce fait, il lui revient de déterminer sa vocation, dans le respect des lois et règlements en vigueur.

A ce jour, en application de l'arrêté préfectoral du 23 novembre 1962, l'aérodrome est ouvert à la circulation aérienne publique et donc classé en liste 1.

Dans le but de restreindre son activité à sa vocation initiale de centre de vol à voile, le Comité Syndical, par délibération du 8 février 2007, demandait le déclassement de la liste 1 (aérodrome ouvert à la circulation aérienne publique) vers la liste 3 (aérodrome à usage restreint) avec limitation de l'usage aux seuls avions, remorqueurs et planeurs, excluant ainsi les hélicoptères et les aéronefs ultra-légers motorisés.

En parallèle, et afin de valider cette demande de restriction d'activité, le Syndicat Mixte demandait aux services centraux de la Direction Générale de l'Aviation Civile (en l'occurrence la Direction de la Régulation économique) de saisir le Conseil Supérieur de l'Infrastructure et de la Navigation Aérienne (CSINA) chargé de l'instruction de la demande.

Par courrier du 4 février 2008, le Directeur de l'Aviation Civile Sud-Est informait le Président du Syndicat Mixte que le changement de liste nécessitait préalablement de confier au service en charge du domaine public aéronautique dans le Var la réalisation d'une enquête technique nécessaire à tout avis de ce type demandé au CSINA, et que le changement de liste nécessitait ainsi l'instruction d'un dossier pouvant engendrer un délai de 6 mois à un an.

Suite aux élections municipales de mars 2008, les nouveaux membres du Comité Syndical demandaient qu'une réflexion d'ensemble soit menée, prenant en compte les aspects économiques, environnementaux et touristiques de la plateforme. Afin d'apaiser les tensions relatives à l'utilisation de cette dernière, Messieurs Jean-Luc FABRE et Camille BOUGE préconisaient que le dialogue soit renoué avant toute demande définitive de déclassement de l'aérodrome.

C'est dans cette perspective, que lors de l'élection du nouveau Président en séance du 26 janvier 2009, Monsieur Jean-Luc FABRE, nouvellement élu, rappelait cet objectif commun de Fayence et Tourrettes et donnait deux années au Syndicat Mixte pour procéder à des démarches administratives et juridiques diverses. En cas d'échec de ces dernières, la demande de déclassement resterait la solution in fine.

Conformément à ses engagements, Monsieur le Président souhaite, après de deux années de recherche de solutions diverses évitant tout conflit, que le Comité Syndical se prononce à nouveau, et rapidement, pour le déclassement de l'aérodrome de Fayence-Tourrettes.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- CONFIRME la délibération du 8 février 2007, et la volonté du Syndicat Mixte de transférer l'aérodrome de Fayence - Tourrettes de la liste 1 (ouverture à la circulation aérienne publique) à la liste 3 (usage restreint réservé aux seuls aéronefs tels que les avions, remorqueurs et planeurs et interdit aux hélicoptères, aéronefs ultralégers motorisés de type ULM, ballons et tous autres aéronefs non autorisés),

- DEMANDE l'avis du SCINA pour le transfert de l'aérodrome de Fayence-Tourrettes de la liste 1 à la liste 3,
- SAISIT, à cet effet, la Direction de la Régulation Economique de la Direction de l'Aviation Civile Sud-Est.

## **2. Débat d'Orientations budgétaires 2011**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée qu'en vertu de l'article L.5722-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui renvoie aux dispositions de l'article L.3312-1 de ce même Code, un débat doit avoir lieu, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, au sein du Syndicat Mixte sur les orientations budgétaires.

### **1. Résultats provisoires de l'exercice budgétaire 2010 :**

	Rappel 2009	Prévisionnel 2010
Excédent de fonctionnement :	43 781.71€	53 130.02€
Déficit d'investissement :	13 198.51€	
Excédent d'investissement :		5 273.32€
Report en N+ 1 :	30 583.20€	58 403.34€

Il sera proposé, lors du vote du budget primitif 2011 de reprendre en section de fonctionnement un excédent de 58 403.34€.

### **2. Projet 2010 :**

Sur l'exercice 2010, ont été réalisés le changement de volets ainsi que des travaux sur le pluvial du restaurant et la rénovation des portes du hangar à planeurs, le tout pour un montant TTC d'environ 6 200€.

### **3. Projets 2011 :**

Suite au contrôle de conformité de l'aérodrome de Fayence Tourrettes, il apparaît que des investissements extrêmement importants doivent être réalisés par le Syndicat Mixte. Il est proposé, à l'arbitrage pour l'année 2011, des travaux de balisage et de zonage, 1<sup>ère</sup> étape indispensable pour la mise en sécurité de la plateforme.

Il sera également proposé de poursuivre la réfection complète de la toiture du hangar atelier, dont le montant estimatif s'élève à 40 000€ HT, ainsi que des travaux de mise aux normes pour les handicapés au restaurant pour un montant HT avoisinant les 20 000€.

- A l'issue de la discussion menée au sein du Comité Syndical, Monsieur le Président remercie les membres présents pour avoir ainsi pris part au débat.

## **Informations diverses**

### **Plan de servitude aéronautique**

Monsieur le Président donne lecture du dossier de synthèse sur l'état d'application du « Plan de servitude aéronautique de l'Aérodrome de Fayence Tourrettes » dont les conclusions sont les suivantes :

Les dépassements les plus préjudiciables à une sécurité objective ont été éliminés depuis que l'AAPCA et les communes se sont investies sur ce dossier depuis 2 ans. Cependant, des dépassements de non-conformité au PSA

- subsistent,
- réapparaissent du fait de repousses,
- quelques nouveaux dépassements de second plan apparaissent par le traitement de premiers plans qui les masquaient.

### **Accueil de l'Assemblée Fédérale de Vol à Voile en 2012**

Monsieur le Président propose au Comité que le Syndicat Mixte se porte candidat, auprès de la Fédération Française de Vol à Voile, pour recevoir l'Assemblée annuelle Fédérale de mars 2012 qui regroupe quelques 300 à 400 congressistes.

En effet, les capacités d'hébergement du canton, l'Espace Culturel de Fayence et l'organisation de la soirée de gala au sein même de l'un des hangars de la plateforme permettent au Syndicat Mixte de répondre aux exigences de la Fédération pour l'organisation d'un tel évènement.

Monsieur le Président remercie les membres présents.

La séance est levée à 15h15.

**Le Président,**

**Jean-Luc FABRE,**

